

Mercredi 13 Mars 2019 - n°209

Événements - Notez bien !

Habitat - Villes de France réaffirme son attachement au logement social

Environnement - Retour sur la conférence du Grand débat consacrée à la transition écologique

Aménagement du territoire - L'assemblée nationale adopte la création de l'Agence de la cohésion des territoires

Santé - S'inscrire au colloque « désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ? » du 10 avril 2019

Culture - Mission Berne : retrouvez les 18 sites retenus pour le loto du patrimoine

EVÉNEMENTS



Notez bien !

Mercredi 10 avril 2019

- **14h00-17h00** : Colloque dédié aux questions d'offre de soins et de désertification médicale

Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Inscription](#)

[Programme](#)

Mardi 16 avril 2019

- **14h30 - 17h30** : Groupe de travail Politique de la Ville et Aménagement Urbain
Siège de l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, Paris 6ème

Mercredi 24 avril 2019

- Déjeuner-débat Enedis et visite de l'espace Grenelle (réseaux électriques de demain, mobilité électrique...),
Espace Grenelle, 127 ter boulevard Grenelle, Paris 15ème
- Groupe de travail Action Cœur de Ville
CGET, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème

Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

Mardi 21 mai 2019

- Déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste

Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

[Inscription en ligne](#)

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris



Villes de France réaffirme son attachement au logement social

Mardi 12 mars 2019, une délégation de *Villes de France** s'est entretenue pendant deux heures avec Julien Denormandie, ministre en charge du logement et de la ville, le lendemain de la publication d'une tribune collective cosignée avec les grands acteurs concernés dans le journal Le Monde. L'ordre du jour de cette rencontre était en effet particulièrement chargé : l'avenir du financement du logement social (dispositif de Réduction de Loyer de Solidarité - RLS), la réorganisation en cours du tissu HLM, le niveau de mobilisation de l'ANRU et politique de la ville, et la mise en place des opérations de revitalisation du territoire (ORT).

L'avenir du logement social

En prenant des exemples locaux, les membres de la délégation de *Villes de France* ont souligné ensemble le contexte particulièrement compliqué pour les acteurs du monde HLM, avec des équilibres économiques fortement fragilisés avec le dispositif de la RLS (Réduction de loyer de solidarité). L'association *Villes de France* a plaidé pour un approfondissement des discussions avec le gouvernement sur « *la clause de revoyure* » pour revoir la RLS afin de redonner de la capacité aux organismes HLM de réinvestir. En effet, sur la période 2018-2020, les impacts au titre des décisions prises dans la loi de finances 2018 sont considérables avec la Réduction de Loyer de Solidarité. A ceci s'ajoute le gel des loyers, les cotisations supplémentaires au titre du financement du NPNRU, les cotisations supplémentaires au FNAP en substitution de l'État, en particulier. Les compensations prévues restent largement insuffisantes, et il a été constaté une baisse très significative de la capacité d'investissement des organismes HLM et de la production de logement social. Les élus ont rappelé de manière générale la création de valeur qu'apportent les organismes HLM au service des projets locaux, notamment à un moment où se mettent en place les projets locaux du plan Action Cœur de Villes dans 222 territoires, et où se profile une révision de la politique de la ville.

S'adapter aux regroupements

Autre sujet d'inquiétude légitime : l'avenir du tissu des bailleurs sociaux dans le cadre d'un regroupement horizontal (la création d'une « *société anonyme de coordination* ») ou vertical (la constitution d'un groupe avec une société mère et des filiales). La loi Élan fixe, pour les organismes HLM et les SEM, un seuil minimal de logements sociaux de 12 000 en-deçà duquel s'impose en principe une obligation de regroupement à l'horizon 2021, avec des exceptions prévues. L'association *Villes de France* a demandé à être particulièrement associée au suivi de la mise en œuvre de cette réforme dans les territoires, notamment sur le sujet de la gouvernance et de la juste représentation des territoires. En effet, le risque de regroupements bouleversant les relations partenariales établies entre les organismes et les collectivités locales a été particulièrement abordé. Enfin, il a été constaté parfois un manque de dialogue sur les sujets de fond, comme celui-ci, dans certains comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Sur la rénovation urbaine

Si tous les protocoles de préfiguration ont été signés avec l'ANRU dans le cadre du nouveau programme, il demeure encore des marges de progrès en termes de simplification, alors que les navettes entre services nationaux instructeurs de l'ANRU et les préfectures semblent encore parfois lourdes. A court terme, dans le cadre de la poursuite de sa politique de rénovation urbaine, l'État doit aider les collectivités de taille moyenne de réaliser les projets locaux rapidement. La mise en œuvre du PNRU, dont un bon nombre d'acteurs souligne la bureaucratie et la lenteur de la mise en place des projets, a généré de la frustration dans certains territoires. *Villes de France* a constaté des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre du PNRU dans son réseau en cours de traitement. Il est temps de revenir à des logiques de projets portés par les collectivités (à l'image de la logique du programme Cœur de Ville), avec moins de contraintes de gestion de dossier. Enfin, *Villes de France* a demandé enfin de participer à la gouvernance de l'ANRU.

La mise en place des ORT

Sur le sujet spécifique des ORT dans les territoires déjà engagés dans le programme Action Cœur de ville, le ministre a tenu à rappeler la signature le 4 février dernier de la « circulaire sur l'accompagnement de l'État des projets d'aménagements des territoires ». Les opérations de revitalisation du territoire doivent permettre de disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant différentes actions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...), dont la mise en œuvre est soutenue par de nombreuses facilitations et dérogations. Il a souligné les

avantages concrets du dispositif avec de nouveaux moyens juridiques pour l'aménagement urbain, une régulation accrue de l'urbanisme commercial en faveur du centre-ville, et l'éligibilité au dispositif fiscal pour l'acquisition-rénovation de logements locatifs (« *Denormandie dans l'ancien* »).

Des axes futurs de travail prévus avec le ministère

Il a enfin été convenu de travailler plus étroitement sur divers dossiers dans les prochains mois entre *Villes de France* et le ministère sur trois sujets stratégiques : la prochaine étape de la décentralisation de la gouvernance de la politique du logement, l'évolution des zonages ABC, la lutte contre la vacance dans l'habitat, ainsi que le sujet du foncier dont le développement des organismes de foncier solidaire (OFS) dans les villes françaises de taille moyenne.

**délégation composée de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, Maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis ; Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, maire de Bourg-en-Bresse, président de la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse ; Frédéric Leturque, secrétaire général de Villes de France, Maire d'Arras, premier vice-président Urbanisme, Habitat et contractualisation supra-territoriale du Grand Arras ; Gilbert Meyer, vice-président de Villes de France, Maire de Colmar, président de la CA de Colmar.*

ENVIRONNEMENT



Retour sur la conférence du Grand débat consacrée à la transition écologique

Ce lundi 11 mars, se tenait la conférence nationale sur la transition écologique du Grand Débat, réunissant les représentants des corps intermédiaires (associations d'élus, partenaires sociaux et associations). Ouverte par les ministres François de Rugy et Elisabeth Borne, la séquence a été conclue par le Premier ministre Edouard Philippe. *Villes de France* y était représentée par Luc

Bouard, maire de la Roche-sur-Yon. Il a invoqué la nécessité de travailler sur la variété de politiques des collectivités locales qui s'intègrent dans la transition écologique et a rappelé que son financement est un sujet majeur dont il faut se saisir. D'une première analyse des contributions écrites au Grand Débat, ressortent plusieurs enjeux liés à l'écologie autour de l'agriculture, la consommation, l'éducation et la sensibilisation à l'écologie, l'énergie, la fiscalité et la réglementation écologiques, la protection de l'environnement et les transports en lien avec l'environnement. En conclusion de la journée, le Premier ministre a souligné que cette journée n'est pas une conclusion et que les échanges devront se poursuivre sur les instruments et les rythmes pour mettre en oeuvre la transition écologique.

***Villes de France* avait formulé plusieurs attentes sur cette thématique forte** parmi lesquelles les suivantes:

- Afin de renforcer la lisibilité des différents prélèvements liés à la transition écologique, il apparaît essentiel qu'ils financent des projets liés à la transition écologique. Ainsi, *Villes de France* invite à affecter une part conséquente et pérenne des recettes aux nombreux plans territoriaux consacrés à la transition (SRADDET, PCAET, Plan de Protection de l'Atmosphère...).

- L'un des sujets principaux de préoccupation de *Villes de France* est la redynamisation des cœurs de ville, notamment via le plan Action Cœur de Villes. Les enjeux de rénovation thermique des logements sont prégnants, les villes moyennes sont particulièrement concernées avec des rénovations coûteuses au regard des nombreux bâtiments anciens, historiques, notamment au sein de périmètres « *Site Patrimonial Remarquable* ». En outre, les habitants de la moitié des pavillons (antérieurs au choc pétrolier) doivent dépenser des sommes conséquentes en chauffage entre le neuf et le vieux.

- *Villes de France* invite également à revenir à une TVA sur les politiques de gestion des déchets à 5,5% afin d'atteindre les objectifs en termes d'économie circulaire.

- Les productions locales d'énergies renouvelables sont sources d'emplois non délocalisables et les démarches d'autoconsommation se développent dans les territoires. *Villes de France* invite à renforcer la transition énergétique par un fonds annuel de financement des énergies renouvelables pour les « *territoires à énergie positive* ».

En conséquence, Luc Bouard a rappelé qu'autour de la transition écologique, gravitent également des enjeux de pouvoir d'achat et de santé. Rappelant que les villes de taille moyenne sont souvent des villes urbaines, il a souligné que la mobilité permet un accès aux services mais aussi aux autres. Les principales contraintes aux mobilités durables sont le développement de technologies réellement propres, le coût élevé des transports en commun et les aménagements urbains contraignants pour les mobilités douces. Il faut donc utiliser moins de véhicules et produire davantage d'énergie propre. Cela rejoint les enjeux de densification de l'habitat et des commerces et services en cœur de ville pour diminuer les trajets vers les zones commerciales extérieures. À ce titre, le plan Action Cœur de Villes que *Villes de France* a co-construit avec le ministère de la Cohésion des Territoires, apporte une forme de réponse. Le maire de La Roche-sur-Yon a invité à annihiler les différences de coûts entre rénovation des bâtiments anciens par rapport aux constructions neuves. Il a également demandé un accompagnement de l'Etat sur les mesures de rénovation du patrimoine des collectivités, qui est conséquent et coûteux dans les villes moyennes. *Villes de France* remettra une contribution au Grand Débat sur les attentes des élus locaux pour mener à bien la transition écologique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



L'assemblée nationale adopte la création de l'Agence de la cohésion des territoires

L'Assemblée nationale a adopté lundi 11 mars 2019 la proposition de loi visant à créer une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ainsi que celle relative aux conditions de nomination de son futur directeur général. Cette future agence devra être un outil lisible et fonctionnel au service des élus, et apporter des réponses sur mesure à ces derniers, et mobilisera les ressources de l'État.

C'est le message qui a été rappelé lors de l'audition parlementaire de *Villes de France* par Jacques Lamblin, maire de Lunéville. L'Agence sera créée sous la forme d'un établissement public de l'État et exercera ses missions sur l'ensemble du territoire national. Son action ciblera prioritairement, d'une part, les projets innovants et, d'autre part les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale ou d'accès aux services publics. Annoncée par Emmanuel Macron en juillet 2017 lors de son discours lors de la Conférence nationale des territoires au Palais du Luxembourg, l'ANCT est une réponse à une demande formulée par les représentants des élus locaux souhaitant une simplification du paysage des organes de l'état intervenant au profit des territoires. La nouvelle agence englobera le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Agence du numérique et l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca). L'ANCT pourra passer des conventions avec des opérateurs d'État en fonction des projets comme l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ou le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Dans les territoires, le préfet sera le délégué territorial de l'agence qui mettra en œuvre les moyens mis à leur disposition par les organismes de l'état.

- Dossier législatif de la proposition de loi portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ([Dossier législatif](#))
- Dossier législatif de la proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ([Dossier législatif](#))

SANTÉ



S'inscrire au colloque « désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ? » du 10 avril 2019

Le mercredi 10 avril, de 14 h à 17 h, au siège de la Mutuelle Nationale Territoriale (4 Rue d'Athènes, 75009 Paris) se tiendra un colloque intitulé « *Désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ?* », en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et du Président de la Mutualité Française, Thierry Beaudet. La désertification médicale et la question de l'accès aux soins dans les territoires ne sont pas des problématiques nouvelles. Dans un contexte de renforcement des fractures territoriales et sociales, ces questions prennent néanmoins une dimension bien particulière : il s'agit d'un sujet de préoccupation central mis en avant par les Français dans les contributions au Grand Débat National, alors même que cette thématique n'avait initialement pas été retenue par le gouvernement. L'Association des Petites Villes de France, *Villes de France* et la Mutuelle Nationale Territoriale donneront la parole aux acteurs de la santé dans les territoires. Il s'agira de partager brièvement une analyse commune de la situation, avant d'échanger sur les politiques déployées dans les territoires, les solutions d'avenir et les évolutions envisageables dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé actuellement en cours de discussion.

[Le programme](#)
[S'inscrire](#)



Mission Berne : retrouvez les 18 sites retenus pour le loto du patrimoine

Pour son édition 2019, la mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern vient de désigner les 18 sites emblématiques qui bénéficieront d'un soutien financier cette année (grâce aux jeux Mission Patrimoine de la FDJ : tirage d'un Super Loto et offre de tickets à gratter mis en vente en septembre 2019). Plusieurs villes de notre réseau Villes de France sont

bénéficiaires de ce soutien.

Parmi les 18 sites retenus, un tiers concernent les villes de France, en métropole comme en Outre-Mer :

- Viaduc des Fades – Puy de Dôme
- Château de Maulnes – Yonne
- Glacière d'Étel – Morbihan
- Moulins de la Fontaine – Loir et Cher
- Bibliothèque Fesch à Ajaccio – Corse-du-Sud
- Moulin de Bar-sur-Seine – Aube
- Beffroi de Béthune – Pas-de-Calais
- Château de By, maison de Rosa Bonheur – Seine-et-Marne
- Abbaye Sainte-Marie de Longues-sur-mer – Calvados
- Amphithéâtre gallo-romain de Saintes - Charente-Maritime
- Fort de Brescou à Agde – Hérault
- Ruines du château de l'Étendue – Vendée
- Abbaye Notre-Dame de Sénanque – Vaucluse
- Église de Morne-a?-l'Eau et relais Barcarel à Saint-Laurent-du-Maroni
- Façades des maisons de la ville de Saint-Pierre, temples tamouls des Casernes à Saint-Pierre et du Gol à Saint-Louis
- Phare de l'île aux Marins à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Depuis 2018, 3 500 sites en péril ont été identifiés grâce au recensement effectué par le ministère de la Culture et par les bénévoles de la Fondation du patrimoine, et grâce aux signalements du grand public et des acteurs du patrimoine. Au cours du printemps, l'ensemble des candidatures reçues par la Mission Bern seront examinées par les services du ministère de la Culture et de la Fondation du patrimoine, afin de sélectionner 100 nouveaux sites : un site par département et collectivité d'outre-mer.